



RAPPORT ANNUEL 2019

Table des matières

Avant-propos	4
Le cadre	6
Le 24 février 2005 : signature d'un accord de coopération interrégionale	6
Le 3 juillet 2007 : création de l'asbl SYNERJOB	6
« Rolling Agenda »	8
Les grandes thématiques traitées	9
I. Mobilité interrégionale	9
a) Collaboration le Forem – VDAB	9
b) Collaboration le Forem – ADG	9
c) Collaboration ACTIRIS – VDAB	10
d) Flux automatique des offres d'emploi	10
e) Formation professionnelle	10
II. Transfert des compétences	11
a) Contrôle du public très éloigné du marché de l'emploi, présentant des problèmes de nature médicale, mentale, psychique ou psychiatrique (MMPP)	11
b) Stages et formation professionnelle	12
III. SYNERJOB et l'Europe	12
a) Réseau européen des services publics de l'emploi (ENPES/ European network of Public Employment Services)	12
b) EURES (European Employment Service)	13
c) Garantie pour la Jeunesse (GJ)	14
d) ReferNet	15
IV. SYNERJOB et l'AMSEP (Association Mondiale des Services d'Emploi Publics)	16
a) Soutien de SYNERJOB	16
b) SYNERJOB membre actif de l'AMSEP	16
c) Valeur ajoutée pour SYNERJOB	17
V. Thématiques transversales	17
a) ROME v3/Competent	17
b) Licenciements collectifs	18
c) Place du numérique dans la formation	19
d) Communication sur les statistiques du marché de l'emploi belge	19
e) API's – Application Programming Interfaces	20
Les chantiers stratégiques	20
a) Anticiper les besoins en compétences	20
b) Analyser l'impact de la digitalisation sur les formations tertiaires	20
c) Développer et/ou partager les tests de compétences en ligne	21

d) Identifier les compétences transversales, dont les compétences digitales	21
Annexes	22
Adresses	22
Membres du Conseil d'administration de SYNERJOB au 31/12/2019	23
Mandats.....	23
Dates des séances en 2019	23

Avant-propos

Avec la création de l'asbl SYNERJOB en juillet 2007, ACTIRIS, l'ADG, Bruxelles Formation, le Forem et le VDAB ont voulu organiser des synergies entre eux et ce, afin de relever plus efficacement les défis des marchés du travail régionaux.

En 2018, les membres de SYNERJOB se préparaient à voir « plus loin pour pouvoir être des partenaires essentiels des citoyens qui ont besoin de soutien pour gérer leurs parcours professionnels dans un monde aux repères mouvants ». Dès la fin 2019, un virus, qui n'a pas encore livré tous ses mystères à l'heure où nous rédigeons ces quelques lignes, a commencé à toucher le monde et à ébranler encore plus nos certitudes. Cette situation a amené forcément beaucoup de réflexions, à titre global, mais aussi à titre personnel. Il y a forcément une remise en question, une manière de rétablir les priorités, d'envisager les choses différemment. Le monde d'après va peut-être ressembler un jour en grande partie au monde d'avant, mais il ne sera jamais vraiment pareil.

En tant que services publics d'emploi, nous avons l'habitude de faire face à l'anxiété de celles et de ceux qui ont perdu leur emploi ou voient leur source de revenus diminuer drastiquement, mais cette fois, c'est différent. En plus des peurs et des deuils, certaines personnes vont aussi vouloir rompre avec leur mode de vie d'avant la pandémie, le confinement leur ayant servi de prise de conscience, en souhaitant par exemple changer d'orientation professionnelle. D'autres devront faire face à un accroissement de la demande dans leur secteur, mais devront innover pour être en mesure d'y faire face. Tout va devoir aller plus vite également.

Nous devons redoubler d'efforts pour rattraper le temps perdu de celles et de ceux qui n'ont pas pu exercer du tout leur activité professionnelle, ou dont l'activité professionnelle a été modifiée, et qui auront inévitablement un parcours professionnel singulier après le déconfinement.

Dans un monde, où les défis se multiplient, les services publics de l'emploi et de la formation professionnelle doivent plus que jamais pouvoir anticiper les besoins, être flexibles, agiles, innovants et collaborer étroitement entre eux, ainsi qu'avec d'autres partenaires. Les membres de SYNERJOB se serrent les coudes. Ils collaborent aussi plus que jamais avec les acteurs de leur environnement, en ce compris au niveau international.

Nous sommes convaincus que les synergies construites et à renouveler sans cesse rendront nos services publics de l'emploi et de la formation professionnelle encore plus à même d'amortir les effets d'une crise et de soutenir un mouvement de reprise.

Marie-Kristine Vanbockestael



Présidente de SYNERJOB

Wim Adriaens



Vice-Président de SYNERJOB

Wim Adriaens a succédé à Fons Leroy à la tête du VDAB et à la Vice-Présidence de SYNERJOB. Les membres de SYNERJOB ont eu le plaisir de l'accueillir en 2019 et d'emblée apprécier son ouverture et son professionnalisme. Qu'il en soit vivement remercié.

Le cadre

Le 24 février 2005 : signature d'un accord de coopération interrégionale

La Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne, la Région flamande, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission Communautaire Française signent un accord de coopération interrégionale. Celui-ci a pour objectif de promouvoir une plus grande mobilité de l'emploi et de la formation entre les régions.

Depuis lors, ACTIRIS, l'Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft (ADG), Bruxelles Formation, le Forem et le VDAB collaborent étroitement avec pour objectif d'insérer sur le marché de l'emploi autant de chercheurs d'emploi que possible mais aussi d'encourager leur mobilité.

Différents moyens sont envisagés et incitent les services à :

- Échanger les offres d'emploi de manière plus intensive ;
- Sensibiliser les demandeurs d'emploi et les employeurs à la mobilité interrégionale ;
- Promouvoir et organiser ensemble des cours de langues et des actions de formation en rapport avec la mobilité interrégionale ;
- Assurer la concordance des dénominations de métiers, des fonctions en vue d'améliorer les échanges d'informations et de garantir une meilleure transparence du marché de l'emploi ;
- Coopérer à la réinsertion des travailleurs victimes d'un licenciement collectif ;
- Amorcer des actions spécifiques entre Bruxelles et la périphérie ;
- Favoriser la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi et des travailleurs ;
- Intensifier les collaborations entre le Forem et l'ADG et renforcer l'accord de coopération conclu le 27 mai 2004 entre les deux organismes ;
- Renforcer les collaborations en matière d'apprentissage des langues et l'accès aux centres de compétence.

Le 3 juillet 2007 : création de l'asbl SYNERJOB

ACTIRIS, l'ADG, Bruxelles Formation, le Forem et le VDAB créent l'asbl SYNERJOB qui élargit les thématiques abordées, en vue de s'adapter à l'évolution du marché de l'emploi.

Le Conseil d'administration qui regroupe les fonctionnaires dirigeants des membres de SYNERJOB se réunit plusieurs fois par an pour discuter de nouveaux projets, soutenir les actions en cours et suivre l'avancée de groupes de travail auxquels il confie d'aborder des thématiques particulières telles que la Garantie Jeunesse ou la numérisation du marché de l'emploi. La composition de ce Conseil d'Administration figure dans les annexes.

Le 1er juillet 2016, le Forem succède au VDAB à la Présidence de l'asbl SYNERJOB. Un secrétariat permanent lié à cette Présidence gère depuis lors les interactions entre les membres de SYNERJOB.

Le 27 juin 2019, l'Assemblée générale de SYNERJOB a décidé une modification de ses statuts.

Ceux-ci mentionnent désormais :

« L'assemblée générale peut décerner le titre de membre d'honneur à toute personne ayant apporté une aide significative à la gestion et au développement de l'A.S.B.L. Les membres d'honneur ne disposent que des droits prévus par le présent article.

Les membres d'honneurs sont invités à participer aux assemblées générales avec voix consultative. Ils ne disposent d'aucun droit de vote délibératif à l'assemblée générale et n'ont aucun droit sur les avoirs de l'A.S.B.L. Les membres d'honneur ne sont pas soumis au paiement des cotisations.

Le titre de membre d'honneur se perd par le décès ou la démission. L'A.S.B.L. peut également décider de la perte du titre de membre d'honneur dans le cas où ce dernier contrevient aux objectifs de l'A.S.B.L. »

Ce titre de membre d'honneur a été décerné à Fons Leroy, Administrateur délégué du VDAB et Vice-Président de SYNERJOB qui a pris sa retraite le 30 juin 2019.

Missions

SYNERJOB a pour objet de conjuguer les efforts des services publics belges de l'emploi et de la formation professionnelle, afin de faire face aux défis du marché du travail, et ce dans le respect des missions, tâches et compétences de chacun et des décisions du Conseil d'administration.

Ceci sous-entend notamment :

- Analyser et prendre en charge les problèmes du marché du travail belge ;
- Réfléchir ensemble sur les défis à relever ;
- Mettre en commun des connaissances et échanger des bonnes pratiques ;
- Acheter et/ou développer des outils et des méthodologies ;
- Réaliser des actions communes ;
- Conclure des partenariats dans le cadre de projets européens ou autres ;
- Organiser un tour de rôle entre les membres afin de proposer un point de contact unique pour les Services Publics de l'Emploi et de la Formation professionnelle dans le cadre de dossiers européens : EURES (EUROpean Employment Services), Garantie Jeunesse et le réseau européen des Services Publics d'Emploi (ENPES) ;
- Prendre des positions communes selon les règles de représentation internationale.

Toutes les actions ont pour but de co-construire ou d'entreprendre des actions autour d'un (ou de) projet(s) commun(s) (avec au moins deux partenaires SYNERJOB par projet). Chaque partenaire y engage ses propres moyens en vue d'atteindre les résultats visés.

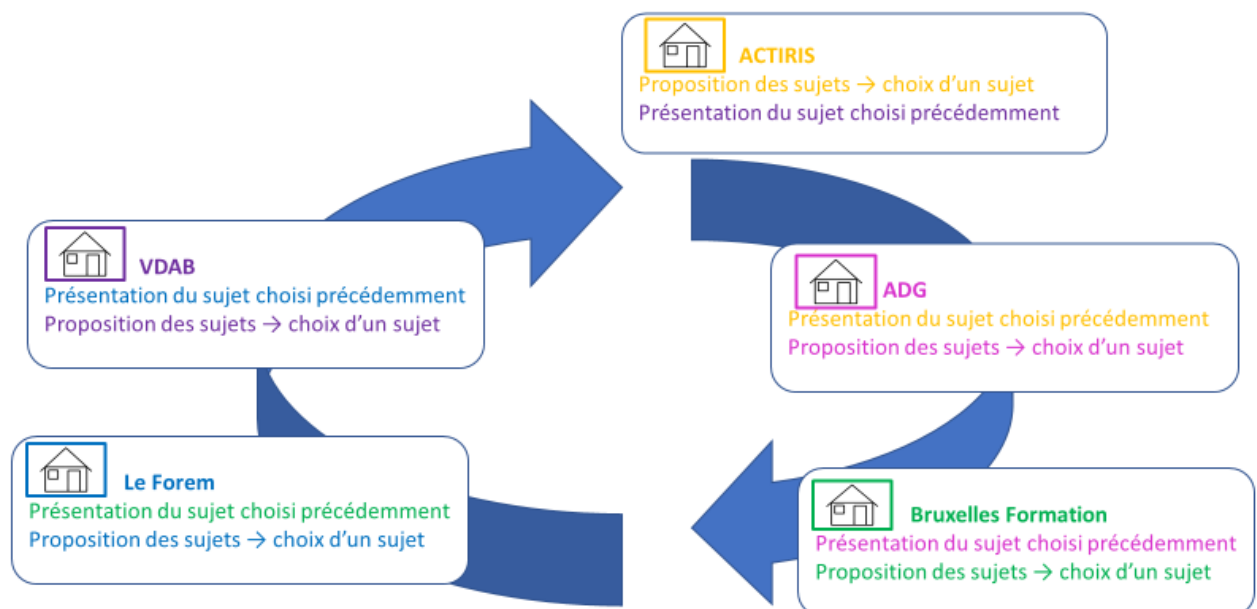
Les défis auxquels les membres de SYNERJOB doivent répondre étant de taille, un groupe de travail stratégique a été créé en 2013. Celui-ci définit via un plan stratégique pluriannuel (2014-2016 et 2017-2019) les objectifs communs et les champs d'actions pour trois ans.

« Rolling Agenda »

En vue d'un plus grand partage sur les thématiques relatives au marché du travail au sens large ou sur les matières susceptibles d'intéresser les membres de SYNERJOB, un « Rolling Agenda » a été mise en place en 2018.

Concrètement, lors de chaque Conseil d'administration, un membre réalise une présentation synthétique des dossiers de fond en cours dans son institution et susceptibles d'intéresser les autres membres de SYNERJOB.

A la fin de la présentation, ceux-ci choisissent la thématique au sujet de laquelle ils souhaitent plus d'informations lors de la réunion suivante. A cette réunion, une présentation plus fournie sur le thème choisi est donnée et un autre membre présente brièvement les dossiers susceptibles d'intéresser les autres. Et ainsi de suite.



Voici les thématiques présentées aux différentes réunions en 2019 :

- Conseil d'administration du 31.01.2019 : « Nouvel Accompagnement » présentée par ACTIRIS ;
- Conseil d'administration du 02.04.2019 : « Orientation professionnelle des jeunes » présentée par l'ADG ;
- Conseil d'administration du 27.06.2019 : « Comment nos Services Publics de l'Emploi contribuent à la thématique du développement durable » présentée par le VDAB ;
- Conseil d'administration du 03.10.2019 : « Informations concernant le nouveau département de transformation digitale au sein du Forem » présentée par le Forem ;
- Conseil d'administration du 04.12.2019 : « Présentation de mission de la Régie » présentée par Bruxelles Formation.

Les grandes thématiques traitées

Au fil de l'actualité et des problématiques rencontrées, le Conseil d'administration de SYNERJOB a créé des groupes de travail spécifiques à certaines thématiques. Ces groupes de travail sont composés d'experts de chaque membre de l'asbl. Ils peuvent être permanents ou temporaires en fonction des thématiques traitées et de la continuité de celles-ci dans le temps.

Pour les groupes de travaux encore actifs repris dans le présent rapport, les informations suivantes sont généralement proposées : le cadre/contexte dans lequel le groupe travaille et quelques réalisations de 2019.

Pour certaines thématiques qui sont couvertes par plusieurs groupes de travail ou pour des matières plus spécifiques, des informations plus générales sont proposées.

Les coordonnées du Secrétariat permanent de SYNERJOB sont indiquées en fin du rapport afin d'obtenir de plus amples informations sur les matières présentées.

I. Mobilité interrégionale

La situation du marché de l'emploi diffère d'une région à l'autre. Dès lors, une plus grande mobilité interrégionale allège l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Les partenariats créés entre le VDAB et ACTIRIS, entre le VDAB et le Forem, et entre le Forem et l'ADG ont pour objectif de renforcer la mobilité interrégionale des demandeurs/chercheurs d'emploi et/ou des stagiaires bruxellois, wallons et de la Communauté germanophone.

a) Collaboration le Forem – VDAB

Au vu de la situation économique favorable, surtout en Flandre, qui affiche une diminution du chômage et une augmentation des offres d'emploi, les Ministres de l'emploi Muyters et Jeholet ont signé, le 5 février 2018, un nouvel accord de coopération. Cet accord élaboré par le VDAB et le Forem, vise d'une part, à répondre aux besoins des entreprises flamandes et d'autre part, à augmenter le taux d'insertion des demandeurs d'emploi wallons. Ce plan d'actions a été poursuivi en 2019.

Quels sont les résultats en 2019 ?

Les conseillers spécialisés ont géré 3.922 emplois situés en Flandre et proposés aux demandeurs d'emploi wallons. Près de 24.000 demandeurs d'emploi wallons ont été mobilisés sur ces offres d'emploi.

L'échange d'offres d'emploi, les actions communes, les actions de préparation des demandeurs d'emploi par le Forem et les candidatures spontanées, ont permis à au moins 27.605 demandeurs d'emploi wallons de trouver un emploi en Flandre en 2019 (source : DIMONA).

b) Collaboration le Forem – ADG

En 2019 :

- Gestion par le Forem de 682 postes de travail pour des entreprises situées en Communauté germanophone ;
- Gestion par l'ADG de 133 postes de travail pour des entreprises situées en Région wallonne hors Communauté germanophone ;

- 47 demandeurs d'emploi de la Communauté germanophone ont suivi une formation dans les centres de formation du Forem, tandis que 35 demandeurs d'emploi wallons ont suivi une formation dans un centre de formation de l'ADG.

c) Collaboration ACTIRIS – VDAB

En 2019, près de 4.046 opportunités d'emploi ont été transférées à ACTIRIS, dont plus de 1.960 postes intérimaires. ACTIRIS a mobilisé un total de 29.009 demandeurs d'emploi bruxellois. Ils ont été invités, testés, préparés et accompagnés.

L'échange d'offres d'emploi, les actions communes, les actions de préparation des demandeurs d'emploi par ACTIRIS et les candidatures spontanées, ont permis à au moins 10.140 demandeurs d'emploi bruxellois de trouver un emploi en Flandre en 2019 (source : DIMONA).

d) Flux automatique des offres d'emploi

Depuis juin 2006, le VDAB, le Forem et ACTIRIS s'échangent automatiquement des offres d'emploi et les publient sur leur site internet. Ces offres d'emploi correspondent principalement à des métiers en pénurie ou à des offres d'emploi qui restent ouvertes très longtemps. De cette manière, des dizaines de milliers d'offres d'emploi sont échangées chaque année.

Le nombre d'offres échangées automatiquement entre les différents services publics de l'emploi pour l'année 2019 est de 258.246.

e) Formation professionnelle

Ces formations permettent à l'apprenant, tant d'acquérir des compétences complémentaires exigées sur le marché de l'emploi (linguistiques, adaptation à de nouveaux environnements, ouverture culturelle, autonomie et initiative, ...), que de s'orienter vers des métiers spécifiques qui peuvent être davantage présents dans certaines régions.

La mobilité interrégionale en matière de formation s'exerce à travers des stages de formation en entreprise grâce à l'outil de convention FPI/Formation Professionnelle Individuelle (Bruxelles), IBO/Individuele BeroepsOpleiding (Flandre), PFI/ Plan Formation-Insertion (Wallonie) ou IBU/Individuelle Berufsausbildung im Unternehmen (Communauté germanophone) ou le suivi d'une formation professionnelle dans un organisme de formation situé dans une autre région.

Voici les chiffres relatifs à la formation professionnelle pour 2019 concernant le nombre de demandeurs d'emploi formés dans les centres de formations du VDAB, de l'ADG, de Bruxelles Formation et du Forem :

	2019
DE ADG vers le Forem	47
DE Bruxelles Formation/ACTIRIS vers le Forem	327
DE VDAB vers Le Forem	171
DE le Forem vers ADG	35
DE le Forem vers Bruxelles Formation	354
DE le Forem vers VDAB	32

II. Transfert des compétences

Par le transfert de compétences en matière d'emploi et de formation qu'elle prévoit, la sixième réforme de l'Etat a responsabilisé davantage les entités fédérées, mais surtout elle leur a offert de nouveaux leviers.

Dès 2012, des groupes de travail ont été mis en place au sein de SYNERJOB, afin de travailler de concert sur ces nombreux chantiers.

Si, sur un plan méthodologique, les matières sont désormais toutes opérationnalisées au sein des régions, un travail de partage d'information au sein des groupes de travail s'est poursuivi, principalement pour aborder des aspects réglementaires ou plus opérationnels.

a) Contrôle du public très éloigné du marché de l'emploi, présentant des problèmes de nature médicale, mentale, psychique ou psychiatrique (MMPP)

Les Services publics de l'emploi (SPE) sont confrontés, dans le cadre de leurs missions d'accompagnement et de contrôle de la recherche active d'emploi, à un public très éloigné du marché de l'emploi, présentant des problèmes de nature médicale, mentale, psychique ou psychiatrique (MMPP), souvent combinés à des problèmes sociaux. Parmi ces personnes, il convient de distinguer les personnes qui restent mobilisables de celles qui ne le sont pas. C'est la raison pour laquelle SYNERJOB a pris l'initiative, fin 2017, de lancer un groupe de travail pour être force de proposition dans le cadre de la prise en charge de ces personnes. L'objectif poursuivi était d'amener les quatre SPE et les instances fédérales concernées à s'accorder sur des critères permettant de déterminer cet éloignement et sur une solution structurelle quant au statut et type de revenu à attribuer aux personnes non mobilisables, l'objectif étant qu'elles ne se retrouvent plus temporairement dans la demande d'emploi.

Faisant suite à cette initiative, le Ministre régional de l'emploi en Wallonie a proposé d'organiser une Conférence interministérielle Emploi le 28.02.2018. Il a alors été chargé de mettre en place un groupe de travail, en vue d'examiner la possibilité de donner un statut spécifique aux demandeurs d'emploi les plus fragilisés. Ce groupe de travail a abouti à une proposition pour les bénéficiaires d'allocations d'insertion et de chômage, dont le modèle d'accompagnement comporte 2 étapes :

- Étape 1 : détermination de la distance par rapport au marché de l'emploi et entrée en trajet spécifique ;
- Étape 2 : attribution d'un statut de « non mobilisable » pour les bénéficiaires concernés.

Ces modalités ont fait l'objet d'une concertation avec le Ministre fédéral de l'emploi et se sont traduites au travers de l'adaptation de l'arrêté royal du 25.11.1991 portant réglementation du chômage. Elles étaient applicables dès le 01.07.2019, avec une période de transition se terminant le 31.03.2020 pour les dossiers encore en cours

d'analyse. Les SPE ont alors mis en place les actions nécessaires en vue de l'implémentation de ces nouvelles modalités de prise en charge et se rencontrent régulièrement pour s'accorder sur des pratiques homogènes d'identification du futur statut de « non mobilisable » ainsi que sur une procédure de prise en charge des bénéficiaires concernés en cas de déménagement et donc d'inscription d'un SPE vers un autre.

Les SPE utilisent désormais l'outil CIF/ICF (Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé) et disposent aussi d'une procédure de validation des dossiers concernés par le statut « non mobilisable ».

b) Stages et formation professionnelle

En 2019, le groupe de travail s'est réuni pour :

- Relever les modifications de la formation en entreprise dans chacune des organisations membres de Synerjob et en évaluer les conséquences ;
- Pour les situations faisant intervenir plusieurs régions, établir des procédures lorsque cela s'avère nécessaire et possible.

Par ailleurs, les membres du groupe de travail se contactent au sujet de cas spécifiques où une intervention dans l'intérêt des stagiaires est nécessaire. Dans le même temps, les dispositifs autrefois communs évoluent différemment.

Le groupe de travail y travaille depuis le rejet du protocole des stages de collaboration.

III. SYNERJOB et l'Europe

Depuis quelques années déjà, la Commission européenne exige la désignation d'un interlocuteur unique par Etat membre pour une série de dossiers. C'est pourquoi SYNERJOB s'est proposé fin 2013 comme interlocuteur ou « point de contact unique » ou SPOC (Single Point of Contact) pour les dossiers ENPES (European Network of Public Employment Services ou Réseau Européen des Services Publics de l'Emploi), EURES (EUROpean Employment Services) et Garantie Jeunesse. Concrètement, ACTIRIS, le Forem et le VDAB coordonnent chacun un de ces dossiers.

Pour le réseau ReferNet (European network of reference and expertise) du CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle), Bruxelles Formation a encore dédicacé en 2019 un expert avec le soutien financier des autres membres de SYNERJOB.

a) Réseau européen des services publics de l'emploi (ENPES/ European network of Public Employment Services)

Le « European Network of Public Employment Services » est un réseau qui regroupe les SPE des 27 Etats membres de l'Union européenne, ainsi que l'Islande et la Norvège. Il a été institué par la Décision No 573/2014/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à l'amélioration de la coopération entre les services publics de l'emploi (SPE).

Au « PES Board », l'organe décisionnel du réseau, chaque pays dispose d'un seul siège. Pour la Belgique, bien que les quatre SPE aient été désignés comme membres du réseau par la représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne, un seul SPE représente la Belgique, selon un tour de rôle décidé par le Conseil d'administration de SYNERJOB.

Outre la préparation et le débriefing des différentes réunions européennes du réseau, les membres concernés

de SYNERJOB ont mené en 2019 des travaux en commun dans une série de dossiers, dont les plus importants sont :

- Réalisation du deuxième cycle du Benchlearning par tous les SPE concernés, en ce compris la réalisation du pilote des « Thematic Learning Dialogs » (TLD) par le VDAB. Les TLD consistent en une rencontre d'apprentissage sur un thème lié aux recommandations du benchlearning ;
- Participation aux réflexions sur le futur du benchlearning, notamment une rencontre à Madrid le 13 mai 2019 ;
- Approbation des documents relatifs à la stratégie des SPE à l'horizon 2020 et au-delà, aux réfugiés et à la gestion RH par les SPE ;
- Pilotage d'un groupe de travail sur les pénuries de main-d'œuvre (Forem) et sur « EU innovation lab » (VDAB), dont les résultats furent présentés en CA ;
- Interviews relatives à l'évaluation du réseau ENPES ;
- Webinars : participation à certains webinars de la Commission européenne et intervention du Forem dans un webinar sur le « Knowledge Management » le 15 mai 2019 à Bruxelles. Un « toolkit » européen est en cours de préparation sur le « Knowledge Management » ;
- Prolongation de la décision instituant le « PES Network » : la proposition de prolongation rédigée par la Commission européenne a été discutée au Conseil européen. Dans le cadre des discussions, SYNERJOB est venu régulièrement en appui à la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'UE ;
- Les SPE du PES Network ont été invités à manifester leur intérêt à participer dans les activités du programme de travail 2020. Les membres de SYNERJOB ont dû répondre à la Commission européenne pour le 15.11.2019.

En termes de participation aux réunions officielles du réseau, on note les réunions suivantes :

- Réunion du CA ENPES (« PES Board ») les 6 et 7 juin 2019 à Bucarest, avec élection du nouveau président du réseau (l'Autrichien Johannes Kopf) ;
- Réunion du CA ENPES (« PES Board ») les 12 et 13 décembre 2019 à Helsinki.
- Deux réunions des AFEPA (Advisers for European PES Affairs), en octobre et mars 2019.

b) EURES (European Employment Service)

EURES est le réseau européen des services de l'emploi. Il a pour but de favoriser la libre circulation des travailleurs dans l'Espace économique européen (EEE- les 27 États membres de l'Union européenne, plus le Royaume-Uni, la Norvège, Liechtenstein et l'Islande) et la Suisse. Ce réseau est régi par le règlement UE 2016/589, ci-dessous appelé le règlement EURES.

Le rôle du groupe de travail SYNERJOB EURES

Le règlement EURES prévoit la désignation d'un Bureau National de Coordination (« National Coordination Office » - NCO) EURES par Etat membre. Il a dès lors fallu trouver pour la Belgique une solution qui respecte les compétences régionales. SYNERJOB a été présenté comme le point de contact unique, et ce sans préjudice des responsabilités des NCO (National Coordinator Office) des régions et de la communauté germanophone. Le CA de SYNERJOB mandate un des SPE belges pour assurer la coordination du dossier avec ses homologues et assurer la communication avec la Commission européenne.

Depuis lors, le groupe de travail SYNERJOB EURES collabore de manière intensive pour l'implémentation du règlement EURES et la préparation des réunions de coordination du réseau. Le groupe de travail suit également de très près les processus législatifs et la mise en œuvre d'autres règlements qui impliquent le réseau, et

s'accorde sur les positions belges à transmettre à la Commission européenne.

- Mise en œuvre du règlement EURES

Le règlement prévoit l'ouverture du réseau EURES à d'autres organisations, ce qui nécessite une procédure d'admission. Une procédure applicable à toutes les régions a été mise en œuvre en 2018 au départ des travaux dans le cadre de SYNERJOB. Lors d'une première phase de la procédure d'admission, la FGTB (Fédération générale du travail de Belgique) et la CSC (Confédération des Syndicats Chrétiens) ont été reconnues comme partenaires d'EURES. La procédure a été évaluée, après quoi des corrections et des améliorations ont été nécessaires.

Un deuxième cycle a été lancé en début 2019. Suite à cette nouvelle procédure, la Chambre Officielle de Commerce d'Espagne en Belgique et Luxembourg et Unizo ont été admis dans le réseau en tant que partenaire.

En novembre 2019, une première réunion de tous les membres (SPE) et partenaires d'EURES Belgique a été organisée en vue de la préparation du plan d'activités commun pour 2020.

- Mise en place de l'Autorité européenne du travail (« European Labour Authority » -ELA)

L'Agence européenne a officiellement démarré ces travaux en octobre 2019. Le groupe de travail EURES avait participé à la définition d'une position belge dans le processus législatif de création de la ELA. Cet aspect était pertinent dans la mesure où le Bureau Européen de coordination EURES est intégré dans l'ELA. Une fois le règlement adopté, le groupe de travail Synerjob a continué à faire valoir la position belge en participant aux sessions de préparation des rencontres des organes chargés de la mise en place de l'Autorité Européenne du Travail (Advisory Group et Management Board).

- Mise en œuvre du portail numérique unique « L'Europe est à vous » communément appelé SDG « Single Digital Gateway »

En 2018, a été adopté le Règlement (UE) 2018/1724 du Parlement européen et du Conseil établissant un portail numérique unique pour donner aux citoyens européens accès à des informations, à des procédures et à des services d'assistance et de résolution de problèmes. EURES est repris parmi la liste des services d'assistance et de résolution de problèmes. C'est pourquoi le groupe de travail EURES Synerjob participe activement à sa mise en œuvre au sein du groupe de travail créé par l'Agence pour la simplification administrative chargée de coordonner l'implémentation du règlement en Belgique. Plusieurs actes d'implémentations relatifs à ce règlement devront encore être adoptés, ils seront suivis de très près.

c) Garantie pour la Jeunesse (GJ)

Suite à la recommandation du Conseil de l'Union européenne d'avril 2013 pour l'établissement d'une Garantie pour la Jeunesse (GJ), SYNERJOB a été désigné comme point de contact unique 'GJ' pour la Belgique auprès des institutions européennes pour veiller à la mise en place de la recommandation.

En 2019, SYNERJOB, et son groupe de travail GJ, ont participé et contribué à différentes activités et événements européens portant sur la GJ à savoir :

Séminaires et conférences :

- Participation au séminaire : *'Creating conditions for quality traineeships'* à Lisbonne (Portugal), le 4 Avril 2019, qui portait sur la qualité des stages et les conditions de travail des stagiaires.
- Contribution et participation à la conférence *'Supporting Youth Transitions to Work'* le 28 novembre 2019 à Kiev (Ukraine) organisée par la Commission européenne, DG Emploi, pour présenter

l'expérience belge aux pays du « Partenariat oriental ».

Réunions d'experts :

- Participation à la réunion d'experts : '*Reflections and lessons learned on the implementation of the Youth Guarantee in the EU*' à Bruxelles (Belgique), le 9 Juillet 2019 dans le cadre du Mutual Learning Programme, avec les coordinateurs nationaux GJ de la Finlande, de l'Espagne, de l'Irlande et du Portugal. La réunion portait sur les apprentissages tirés par les pays européens dans la mise en œuvre de la GJ et leur présentation à une délégation d'Afrique du Sud.
- Participation à la réunion des coordinateurs nationaux GJ organisée par la Commission européenne, le 3 avril 2019, à Lisbonne (Portugal), visant à faire un point annuel sur les derniers développements nationaux et européens sur la GJ.

Projets d'assistance technique ou accueil de délégation :

- Participation au projet d'assistance technique « Cyprus Peer-to-Peer Project » à Nicosia, le 5 avril 2019, dans le cadre du Mutual Learning Programme.
- Accueil d'une délégation d'Afrique du Sud à Bruxelles sur le thème de la mise en œuvre de la GJ en Belgique et en particulier en Région Bruxelles-Capital avec un focus et en particulier de la question des publics NEETs (Not in Employment, Education or Training/ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation), le 8 juillet 2019 à Bruxelles.

Monitoring de la GJ :

- Coordination des contributions et présentation du questionnaire consolidé pour la Belgique dans le cadre de l'examen qualitatif de la GJ par le Comité pour l'Emploi (EMCO), (juillet-octobre 2019).
- Contribution à l'exercice annuel de l'EMCO de collecte des données (data collection 2019) des différents SPE belges.
- Contribution à divers questionnaires (PES Capacity questionnaire etc.)
- Réunion du groupe de travail le 10 avril 2019 pour informer sur les sujets en cours.

d) ReferNet

ReferNet est le réseau européen d'information et de suivi des politiques d'enseignement et de formation professionnels (EFP/VET), pour le compte de l'agence européenne CEDEFOP dont une des missions vise le développement et la promotion de la formation professionnelle, initiale et continue.

Constitué de tous les acteurs publics de l'enseignement et de la formation professionnels en Belgique, le réseau national est coordonné et animé par Bruxelles Formation sur base d'une décision de SYNERJOB, avec une représentation nationale assurée par la Communauté flamande (Département enseignement et formation), dans le cadre d'un mandat quadri-annuel (2015 – 2019).

Les missions confiées au réseau font chaque année l'objet d'un plan d'action qui prévoit une série de productions, en lien avec les priorités de la stratégie Education – Formation 2020 et des 5 objectifs fixés à moyen terme (Riga 2015 : apprentissage en milieu de travail ; l'accès à la qualification et à la certification ; la qualité en formation ; les compétences-clés ; formation des enseignants et des formateurs).

En 2019, ReferNet Belgique a réalisé :

- Un rapport politique de suivi relatif aux différentes mesures EFP prises en Belgique en matière de formation et d'enseignement professionnels entre mars 2018 et février 2019.
- Le VET (Vocational Education and Training) in Belgium report (2018/2019) : consacré à la présentation nos systèmes EFP (Enseignement et Formation Professionnels) (avec cette année un chapitre rédigé en 3 parties pour mieux distinguer les systèmes propres à chaque Communauté).
- Deux articles :
 - ✓ International mobility in apprenticeships : focus on long-term mobility – Belgium (Mobilité européenne de longue durée en apprentissage : le cas de la Belgique).
 - ✓ Vocational education and training for the future of work: Belgium (Enseignement et formation

professionnels pour le devenir du travail en Belgique).

- La production d'un non-paper portant sur les domaines considérés, en Belgique, comme stratégiques en matière d'EFP : Three key strategic areas for the evolution of VET in Belgium (Trois domaines stratégiques clés pour l'évolution des VET en Belgique).
- Le VET online tool : une plateforme interactive en ligne sur l'EFP de chaque pays européen, dont la Belgique (<https://www.cedefop.europa.eu/en/tools/vet-in-europe/systems/belgium>).
- 5 news :
 - ✓ Brussels Region: skills validation on the rise
 - ✓ Helping young NEETs in Wallonia: over 60% success rate in 2018
 - ✓ Promising results for Erasmus Duaal
 - ✓ ViewStat, the new interactive tool for tracking the training-employment pathway
 - ✓ S.Kool, the Brussels 'shop-school' for apprentice salespeople.

Les documents présentés ci-dessus sont disponibles en téléchargement sur (<https://www.refernet.be/publications/540-news-synthese-des-publications-refernet-belgique-en-2020>).

La coordination entretient, par ailleurs, un site web, qui diffuse les analyses du CEDEFOP, les productions du réseau belge, des événements et informations du secteur en Belgique. (www.refernet.be).

Dans le cadre du renouvellement de la convention-cadre et des mandats de représentation et de coordination nationale pour les 4 prochaines années (2020-2023), un appel à candidats a été publié fin juillet 2019.

Aucun membre de SYNERJOB ne s'est pas présenté comme candidat pour ce mandat. Un nouvel appel à candidatures devrait avoir lieu en 2020, les membres de SYNERJOB seront à nouveau amenés à se positionner à ce sujet.

IV. SYNERJOB et l'AMSEP (Association Mondiale des Services d'Emploi Publics)

Cette Association Internationale de Droit Belge (AISBL) offre une plateforme de contact entre les directeurs généraux et experts des services publics de l'emploi du monde entier.

Elle permet l'organisation d'échanges de bonnes pratiques et de connaissances, des formations, des collaborations étroites entre services publics de l'emploi.

a) Soutien de SYNERJOB

Le secrétariat exécutif de cette association mondiale est basé à Bruxelles, dans les locaux du VDAB, et est soutenu par SYNERJOB. Tous les services publics de l'emploi en Belgique sont membres de l'AMSEP à travers SYNERJOB. SYNERJOB met également ses services juridique, comptable et autres expertises à disposition afin de soutenir l'AMSEP en général et le secrétariat en particulier. Le secrétariat est dirigé par Madame Eve-Marie Mosseray, qui est détachée par le Forem depuis le mois d'août 2018.

Que ce soit par la participation de ses membres aux réunions de gouvernance (conseil d'administration, comité exécutif, assemblée générale), par l'organisation de séminaires ou par la participation active à des groupes de travail, SYNERJOB soutient de manière régulière les actions de l'AMSEP.

b) SYNERJOB membre actif de l'AMSEP

Par des retours fréquents de la secrétaire exécutive sur les développements au sein de l'AMSEP, les membres de SYNERJOB restent parfaitement informés des activités de l'organisation et peuvent évaluer la pertinence d'une implication d'un des membres de SYNERJOB dans celles-ci.

En 2019, la Présidente de SYNERJOB a participé aux réunions liées aux organes de gestion suivants :

- Comité Exécutif – Genève 21.03.2019. Visite d'études proposée par la Suisse – Genève 22.03.2019 - Thématique : système de formation professionnel suisse.
- Assemblée Générale électronique, période de vote du 20 mai au 15 juin avec clôture et comptage le 17 juin et publications des résultats le 24 juin 2019.
- Conseil d'Administration, 7-8.11.2019, Washington DC.

c) Valeur ajoutée pour SYNERJOB

Les différentes activités de l'Association ont permis aux services publics de l'emploi membres de SYNERJOB d'apprendre de pratiques au niveau international. Les événements suivants ont été organisés en 2019 :

- Séminaire à N'Djamena, Tchad, 11-13/12/2018, L'implication des SPE dans le développement de l'emploi vert.
- Séminaire à Nouakchott, Mauritanie, 16-17/04/2019, Le rôle des Services Publics d'Emploi dans le déploiement des politiques migratoires de leurs pays.
- Nouakchott, Mauritanie, 18/04/2019, Forum Migration et Mobilité professionnelle, Migr'actions.
- Session de travail collaborative « Ensemble, construisons une communication efficace pour promouvoir l'AMSEP », avec la collaboration du Lab de Pôle Emploi, Paris, 15-16 mai.
- Paris, 17 mai, visite d'étude d'un centre Pôle Emploi.
- Séminaire à Yaoundé, Cameroun, 17-19/10. Célébration des 20 ans de l'AASEP (Association Africaine des Services d'Emploi Publics) et Conférence « Emploi jeunesse et Migration ; quels défis et opportunités pour les SPE ».
- Dans le cadre de la « semaine internationale » portée par NASWA (SPE représentant les USA à l'AMSEP et membre du CA) : Conférences des 5-6.11.2019 : Réponses locales à propos de l'avenir du monde du travail – Utilisation de la technologie pour transformer les services publics d'emploi. Partenariat OCDE/BID (Banque Interaméricaine de Développement), /NASWA-NAWB (National Association of Workforce Boards, /AMSEP, Washington DC.
- Conférence « Approches pour relever les nouveaux défis sur le marché du travail - Le rôle de la recherche sur le marché du travail », ISKUR, Ankara, Turquie, 20-21.11.2019.
- Conférence « Digitalisation dans les SPE », NEA, National Employment Agency, Siem Reap, Cambodge, 2-3.12.2019.
- Région Europe : Atelier organisé par Arbetsförmedlingen (Suède) and NAV (Norwegian Labour and Welfare Administration) sur le thème : « L'apprentissage organisationnel – un moyen d'améliorer la performance », à Stockholm, les 5 et 6 décembre 2019.

V. Thématiques transversales

Certains groupes de travail traitent de sujets qui sont transversaux à plusieurs thématiques ou de sujets plus généraux. Voici quelques exemples de ces groupes :

a) ROME v3/Compétent

En mars 2014, tous les SPE belges se sont engagés à utiliser la même classification professionnelle dans leurs services, en particulier ROME/Compétent.

Avec comme objectif d'opérationnaliser un matching automatique en utilisant les compétences basées sur la même taxonomie, et ce pour l'ensemble du marché du travail belge.

Cette décision est stratégiquement très importante car elle permet l'échange de données sur base des mêmes 'standards'. Ce qui à son tour facilite et renforce la mobilité interrégionale.

Le groupe de travail ROME/Competent a travaillé durement et efficacement ces dernières années pour soutenir et accélérer la migration des services et des systèmes informatiques existants chez les partenaires du SYNERJOB vers cette nouvelle réalité opérationnelle.

Voici un bref résumé de l'état des lieux réalisé en 2019 :

ACTIRIS a décidé d'utiliser le moteur de matching Elise. Leur objectif est de maximiser la réutilisation de l'algorithme de matching du VDAB et de l'adapter au contexte spécifique du marché du travail de la région bruxelloise. Les tests sont en cours.

Le Forem utilise déjà Competent lors de la création du profil basé sur les compétences des demandeurs d'emploi. Il convient d'avoir un grand nombre de profils basés sur les compétences afin de réaliser le matching de qualité avec les offres d'emploi.

Le Forem a poursuivi l'évaluation et le choix du moteur de matching qu'il utilisera. En parallèle, le développement du service pour les employeurs utilisant Competent est déjà en cours.

ADG développe un service qui permet les employeurs de créer leurs propres offres en ligne.

Par ailleurs, le premier tableau de bord de l'application 'Explorateur du marché du travail', destiné aux demandeurs d'emploi ayant un profil basé sur les compétences, a été finalisé. A la demande du Conseil d'administration du SYNERJOB, le groupe de travail ROME/Competent élabore une proposition visant à rendre cet outil opérationnel à l'ensemble du marché du travail belge.

b) Licenciements collectifs

Des collaborations interrégionales sont mises en place lorsque des travailleurs domiciliés dans d'autres régions sont concernés par un licenciement collectif, une restructuration ou une fermeture d'entreprise. L'accord de coopération du 24 février /2005 prévoit un plan d'urgence sociale de reclassement des travailleurs victimes d'un licenciement collectif. Il s'applique automatiquement si :

- Plus de 250 travailleurs sont licenciés dans une région ;
- Au moins 50 de ces travailleurs sont domiciliés dans une autre région.

Une cellule de crise encadre alors la mise en œuvre du plan : elle coordonne les interventions des services publics concernés et définit le plan d'urgence sociale. Elle est présidée par le Ministre de l'Emploi de la Région où se situe le siège d'activité le plus touché par les licenciements.

Pour 2019, les dossiers qui ont fait l'Object de coopération interrégionale et qui ont été abordés par le groupe de travail de Synerjob sont : Sabena Technics, Carrefour, UCB, ING.

Un protocole d'accord conclu entre la région flamande, la région wallonne, la communauté germanophone, la région de Bruxelles-capitale et l'état fédéral est entré en vigueur au 1er janvier 2016 afin de définir les modalités d'application des matières :

- Cartes de réduction restructuration – avantages employeurs ;
- Remboursement des frais d'outplacement ;
- Chèques outplacement.

Ce protocole définit comme point de départ de la compétence la région dans laquelle est située l'unité d'établissement de l'employeur.

En 2018, ce protocole est modifié afin d'intégrer les modifications de l'AR du 9 mars 2006 relatif à la gestion

active des restructurations. Outre les trois matières précédemment citées, le protocole intègre les modalités d'application relatives à l'approbation de l'offre d'outplacement pour les licenciements collectifs annoncés après le 31 décembre 2017. Ce protocole a été signé début 2019.

c) Place du numérique dans la formation

Ce groupe de travail a pour objectif de mutualiser les pratiques des acteurs pédagogiques des différentes organisations essentiellement dans le numérique au profit de la pédagogie.

En 2019, un chantier important a concerné la co-construction de pratiques pédagogiques numériques. Les outils créés ont mis en exergue les besoins de l'apprenant(e) et la valeur ajoutée d'introduire le numérique dans la pratique des formateurs et formatrices. D'autres points se sont avérés essentiels comme le déroulement pédagogique de l'activité ou le contexte dans lequel s'applique ces formations. 11 thématiques ont été traitées comme la collaboration en ligne, le webinaire, l'infographie ou les assistants vocaux...

En parallèle de cette co-création, 2 visites inter-centres (le Forem et Bruxelles Formation) ont été programmées afin de découvrir les infrastructures et les pratiques propres à chaque centre comme le laboratoire pédagogique « bf-TICE » de Bruxelles Formation ou les échanges avec les formateurs innovants du VDAB ou encore le matériel de réalité virtuelle du Forem.

À l'issue de ce chantier, le groupe de travail a soumis au CA de SYNERJOB l'idée de partager toutes ses productions par le biais d'un événement ouvert aux cinq institutions. Une préparation intensive a été nécessaire pour la mise en place d'un « buffet » composé de 11 fiches pédagogiques mais aussi de 22 capsules vidéos (avec traduction) et l'organisation de 2 webinaires (Fr et NI) sur la place du numérique dans la formation pour les publics chercheurs d'emploi.

d) Communication sur les statistiques du marché de l'emploi belge

Depuis fin 2017, le site SYNERJOB.be contient des statistiques relatives au marché de l'emploi en Belgique. Deux productions, mises à jour chaque mois, résultent de la centralisation de données de l'Arbeitsamt, d'ACTIRIS, du Forem et du VDAB :

- La demande d'emploi des particuliers (inoccupés), inscrits auprès des Services Publics de l'Emploi régionaux ;
- Les offres d'emploi que reçoivent et diffusent les Services Publics de l'Emploi régionaux.

Un troisième volet, relatif aux statistiques de formation professionnelle, devrait venir s'y ajouter bientôt. Bruxelles Formation sera impliqué dans cette nouvelle production, au même titre que les SPE susmentionnés (sauf ACTIRIS qui ne gère pas la formation).

Rendre compte de la formation professionnelle de manière harmonisée entre SPE n'est pas une chose aisée. À côté de la difficulté de convenir d'unités de comptage identiques entre services d'emploi et de formation, les nomenclatures utilisées sont différentes et un langage commun est indispensable. Ces difficultés doivent être surmontées pour que les totaux proposés soient cohérents et représentent la même réalité d'une région à l'autre. La formation professionnelle concerne aussi un champ d'activités très vaste (en termes de type de formation, de modalités de prestation, d'opérateurs, de bénéficiaires). Après échanges entre les membres de SYNERJOB, le groupe de travail a pu bénéficier de l'expérience de Bruxelles Formation. En effet, parallèlement à la mise en place de l'OBEF (Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation), Bruxelles Formation a développé une méthodologie permettant d'assurer la cohérence des statistiques des opérateurs de formation et leur analyse conjointe avec le VDAB.

En 2020, l'analyse des modalités d'adaptation de cette méthodologie au Forem est prévue avec la possibilité de disposer de modes de comptage semblables entre régions (uniquement des entrants, des présents pendant une période, retrait des doublons, etc.).

Un cahier des charges définitif pourra alors être précisé et proposé en septembre au groupe de travail pour

commencer à produire des statistiques.

D'ores et déjà, de l'analyse des éléments en présence, il apparaît qu'il s'agira d'une statistique trimestrielle rendant compte partiellement de la consommation de la formation professionnelle en termes de participants organisée par les opérateurs publics en Belgique.

La statistique sera limitée aux prestations connues des institutions membres de SYNERJOB après 2017 car on ne dispose pas de données de certains organismes (p.ex : IFAPME). Nous espérons pouvoir rendre compte de divers types de formation sur l'ensemble du pays (formations en présentiel, blended learning, formations transversales (langue, TIC) considérées comme formation professionnalisante, stages de fin de formation, essais-métiers, PFI-FPI-IBO et formations en alternance.

e) API's – Application Programming Interfaces

Les API, interfaces de programmation d'applications, sont aujourd'hui le moyen de connecter les systèmes informatiques tant internes qu'externes. L'objectif du groupe de travail 'API' est de cartographier les différents aspects des API et de rapprocher les différentes visions. L'implémentation des API relève de chaque membre de SYNERJOB. Le conseil d'administration de SYNERJOB a reçu, en 2018, des conclusions contenant une série de recommandations formulées par le groupe de travail. Ces recommandations reprennent des aspects technologiques, organisationnels et des aspects de gouvernance inter SPE dont chaque SPE peut se saisir pour se mettre au travail. La période 2019-2020 est nécessaire pour inclure ces aspects dans les différents objectifs stratégiques de chaque SPE.

Les chantiers stratégiques

En 2019, les membres de SYNERJOB ont intensifié leurs échanges sur les actions suivantes :

- Anticiper les besoins en compétences
- Analyser l'impact de la digitalisation sur les formations tertiaires
- Développer et/ou partager les tests de compétences en ligne
- Identifier les compétences transversales, dont les compétences digitales

a) Anticiper les besoins en compétences

L'objectif de ce chantier est de 'Partager les expériences entre SPE et identifier les bonnes pratiques d'analyse afin d'anticiper l'évolution des services rendus par le SPE'.

En 2019, les membres ont échangé au sujet des bonnes pratiques en termes méthodologiques et des observations générales déduites de ces travaux.

Un intérêt commun pour les démarches prospectives est toujours présent en 2020. Toutefois, compte tenu de l'actualité liée à la crise sanitaire, les membres du groupe postposent la poursuite de ce travail à la fin l'année 2020 où une nouvelle rencontre pourrait être planifiée pour poursuivre l'échange des bonnes pratiques sur base de la mise en œuvre des travaux menés cette année de part et d'autre.

b) Analyser l'impact de la digitalisation sur les formations tertiaires

L'objectif de la première rencontre du groupe de travail était de préciser l'étendue du travail autour du thème du chantier « Impact de la numérisation sur les formations tertiaires ». En effet, nombreuses étaient les approches identifiées : impact de la numérisation sur le contenu ou encore les méthodes pédagogiques, sur la formation

des formateurs, sur l'investissement, sur la transmission des compétences, sur l'aménagement de l'espace de formation, sur le profil du formateur.

Un intérêt commun a finalement été trouvé dans l'étude de la définition du profil des formateurs ainsi que de leur accompagnement dans le changement dans le cadre de la numérisation.

L'objectif du groupe de travail a été redéfini comme suit : « Recommandations de mise en œuvre de la définition du profil des formateurs et l'accompagnement des formateurs dans le cadre de la numérisation ».

Après avoir réuni des premiers éléments sur la question, les résultats de recherche ont été consolidés lors d'une deuxième rencontre du groupe de travail. De multiples dimensions et instruments d'accompagnement ont ainsi pu être recueillis (par ex. guidance continue en interne, conférences, formation continue externe, auto-évaluation et auto-formation). Quant au profil des formateurs du numérique, différentes visions sur son rôle, sa mission et les critères impactant la définition du profil recherché ont été retenus. Lors d'une troisième rencontre, des échanges de bonnes pratiques avec des experts de Bruxelles Formation ont eu lieu.

Ces différents échanges permettront, en 2020, la rédaction des recommandations.

c) Développer et/ou partager les tests de compétences en ligne

Dans le cadre de ce chantier, les membres de SYNERJOB ont souhaité évaluer les possibilités de développer ou partager les tests de compétences en ligne.

Concrètement, cette action a pour objectif d'inventorier les différents outils de tests de compétences en ligne utilisés au sein des organismes participants au GT, notamment en vue de dégager des possibilités de mutualisation sur base d'opportunité et de faisabilité de celles-ci.

Courant 2019, les actions menées ont essentiellement concerné :

- Un recadrage plus fin du périmètre (à savoir, la sortie du champ de cette action des tests gratuits - qui sont accessibles à tout un chacun en ligne) ;
- La construction d'un inventaire non exhaustif des tests potentiellement mutualisables (qui entraînent donc des coûts directs ou indirects de par leur exploitation) tels que MySkills, Elao, Prim'test, ...
- La recherche de mutualisations (en cours ou en projet) en vue de pouvoir s'en servir ultérieurement pour le lancement de nouveaux projets de ce type (sur base des « best practices ») où l'on retrouve par exemple Docimo, TOSA, ...

Une note finale prévue en 2020 mentionnera les résultats des actions menées et des propositions de décisions concrètes relatives à la mise en place d'une cartographie exhaustive des tests de compétences en ligne et d'une procédure de mutualisation.

d) Identifier les compétences transversales, dont les compétences digitales

Le but de ce chantier est d'examiner les compétences génériques pertinentes sur le marché du travail et de développer un vademecum contenant une liste commune de compétences génériques et numériques orientées vers l'avenir.

Le modèle commun n'a pas encore été réalisé. Cependant, les partenaires ont déjà :

- Identifié et partagé les différents modèles liés à la thématique des compétences transversales (softskills, compétences génériques...);

- Établi un tableau comparatif de ces différents modèles.

Sur base de ce comparatif, en 2020, le groupe de travail va réaliser des tests pour faire le lien entre des profils de compétences métiers et les compétences transversales qui sont les plus pertinentes.

Annexes

Adresses

Adresses des membres institutionnels de SYNERJOB au 31/12/2019

ARBEITSAMT DER DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINSCHAFT (ADG)

Institution de droit public catégorie B

Siège social à 4780-SAINT-VITH, Vennbahnstrasse 4/2

Représenté par Robert NELLES, Administrateur délégué.

BRUXELLES FORMATION

Institution de droit public catégorie B

Siège social à 1180-BRUXELLES, rue de Stalle, 67

Représenté par Olivia P'TITO, Directrice générale.

OFFICE REGIONAL BRUXELLOIS DE L'EMPLOI (ACTIRIS)

Institution de droit public catégorie B

Siège social à 1210-BRUXELLES, boulevard de l'Astronomie 14

Représenté par Grégor CHAPELLE, Directeur-général

Et Caroline MANCEL, Directrice générale adjointe

OFFICE WALLON DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI (Le Forem)

Institution de droit public catégorie B

Siège social à 6000-CHARLEROI, boulevard Tirou 104

Représenté par Marie-Kristine VANBOCKESTAL, Administratrice générale.

VLAAMSE DIENST VOOR ARBEIDSBEMIDDELING EN BEROEPSOPLEIDING (VDAB)

Extern Verzelfstandigd Agentschap met rechtspersoonlijkheid (agence autonomisée externe dotée d'une personnalité juridique)

Siège social à 1000-BRUXELLES, boulevard de l'Empereur, 11

Représenté par Wim ADRIAENS, Administrateur délégué.

Adresse de la Présidence et du Secrétariat permanent de SYNERJOB :

Asbl SYNERJOB c/o Le Forem

Boulevard Tirou 104

6000 CHARLEROI

olivia.vanmoerrichard@forem.be

Site internet de l'asbl SYNERJOB :

www.SYNERJOB.be

Membres du Conseil d'administration de SYNERJOB au 31/12/2019

Le Forem	représenté par Marie-Kristine VANBOCKESTAL
VDAB	représenté par Wim ADRIAENS
ACTIRIS	représenté par Grégor CHAPELLE et Caroline MANCEL
ADG	représenté par Robert NELLES
BRUXELLES FORMATION	représenté par Olivia P'TITO

Mandats

Marie-Kristine VANBOCKESTAL, Présidente
Wim ADRIAENS, Vice-Président
Grégor CHAPELLE, Secrétaire
Robert NELLES, Trésorier
Olivia P'TITO, Vérificatrice aux comptes
Basilio NAPOLI, Vérificateur aux comptes jusqu'au 30 juin 2019
Caroline MANCEL, Vérificatrice aux comptes à dater du 1^{er} juillet 2019

Dates des séances en 2019

Conseil d'administration

31 janvier 2019
2 avril 2019
27 juin 2019
3 octobre 2019
4 décembre 2019

Assemblée générale

27 juin 2019